



## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 Juin 2025**

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2024**

La première grappe de projets (17 projets, dont deux ombrières, d'une puissance de 1,2 MWc, pour un budget de 1,7M d'euros) a été finalisée avec les installations de la Lombardière (26,5 kWc) mise en service en avril 2024, Bogy (9 kWc) mise en service en juillet 2024, et les ombrières de l'Espace Montgolfier (500 kWc) mises en service en août 2024.

L'année a été en grande partie consacrée au développement d'une seconde grappe, que le Comité de Direction d'A Nos Watts a voulu plus ambitieuse que la première : 13 installations, pour une puissance de 2MWc, et 4 projets d'ombrières, 3 de 300 kWc, et un de 500 kWc. Certains projets ont été anticipés (MAGMA, Vaure et Altazin).

Côté communication, l'assemblée générale 2024, alliée à l'inauguration des ombrières de l'Espace Montgolfier, a été un moment fort de la vie de la société. Ce fut également l'occasion de recueillir les images qui ont en grande partie constitué la vidéo de présentation d'A Nos Watts, aujourd'hui sur le site.

Parallèlement, le développement de l'autoconsommation, engagé en 2023 s'est poursuivi : fin 2024 5 installations produisaient dans le périmètre de 10 km autour de la ville d'Annonay, et 14 sites profitaient de l'électricité produite, essentiellement des sites des collectivités, propriétaires des toitures mises à disposition.

Durant l'été et l'hiver 2024, 100% de l'électricité produite a été autoconsommée.

Cette année a été également consacrée à la réflexion conjointe entre Aurance Energie et les autres membres fondateurs d'A Nos Watts, sur les modalités de la participation citoyenne. En effet, la souscription auprès d'Aurance pour les citoyens du territoire d'A Nos Watts constituait une difficulté de compréhension, qui pouvait empêcher l'adhésion plus forte des citoyens du territoire.

D'un commun accord, les partenaires ont décidé, ce qui était possible au regard des statuts, que les citoyens du territoire pourraient pour la deuxième grappe souscrire directement auprès d'A Nos Watts.

Enfin, avec l'aide de Coopawatt, la collectivité a obtenu une subvention européenne, Eucf, qui vise à accompagner les changements d'échelle des projets territoriaux d'Energie renouvelable. Le mon-

tant de 60 000€ permet d'accompagner, à hauteur de 100% des dépenses, la réflexion sur ce changement d'échelle.

4 pistes de réflexion ont été envisagées, puis chiffrées :

- Le recensement de nouveaux espaces à équiper et la recherche de nouveaux profils de partenaires : parkings, bâtiments agricoles et d'entreprises, équipements de la régie de l'eau d'Annonay, patrimoine des bailleurs sociaux
- L'information des élus sur les autres énergies renouvelables : Eolien, réseaux de chaleur, parcs au sol...
- L'accompagnement à la mobilisation citoyenne pour la seconde grappe
- La réflexion sur la professionnalisation de la société

En 2024, Aurance Énergies a continué d'assurer les fonctions de Présidence de la société, et les avancées ont été réalisées en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, Energie Partagée et Coopawatt, dans un climat de collaboration très positif.

## RAPPORT DE GESTION 2024

### A- COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

Les états annuels 2024 ne sont pas encore significatifs des grands équilibres bilanciaux et de la rentabilité d'A Nos Watts dans son cycle d'exploitation régulier, les mouvements sont essentiellement encore consacrés à l'investissement (dont la mise en service tardive, au 20 août 2024 de la centrale de 500kWc de l'Espace Montgolfier, alors que la plus grande partie de l'investissement était réglé). Ils sont joints à ce rapport.

Ils font apparaître les éléments suivants :

Pour le bilan :

A l'actif, des immobilisations en cours de 1 585 090 € correspondant essentiellement aux dépenses d'investissement des premières centrales de la grappe.

Pour l'essentiel, le passif se décline entre, d'un côté, des fonds propres constitués des capitaux propres de 27 000 € (contre 23 700€ l'an dernier) et de la subvention d'investissement AURA de 151 176 €, de l'autre des dettes aux associés, au travers de comptes courants d'associés courts et long terme, pour un total de 232 905€ (contre 207 313€ l'an dernier). S'y ajoute l'emprunt bancaire.

Au global, le passif équivaut à l'actif pour un montant de 1 886 963 €.

Concernant le compte de résultat, l'activité de la société a généré plus de produits que l'an dernier : 94 033€ (contre 38 137€ l'an dernier) de vente d'électricité, plus d'installations étant raccordées.

Les charges d'exploitation sont essentiellement constituées des honoraires comptables, de la surveillance Epices et de l'étude sur l'autoconsommation, les frais de gestion pour Aurance ayant été supprimés.

L'exercice comptable se solde par un déficit de 17 984€ (contre 11 696 € l'an dernier), ce déficit qui perdure est lié aux grosses dépenses d'investissement, alors que le produit de la vente d'électricité n'est pas encore optimal. Il devrait disparaître l'an prochain. Le déficit à reporter s'élève à 87 714€.

#### Conventions réglementées

Pour 2024, seules les Conventions de compte courants d'associés perdurent, pour le financement de la première et de la deuxième grappe :

- Convention de Comptes Courants d'Associés, signée le 16 octobre 2020, et ses avenants, pour le financement du développement et de la réalisation de la première grappe.
- Conventions de CCA signées en 2024 avec les communes de Brossainc, Villevocance, Bogy et Saint Cyr, et l'Agglo, pour un montant total de 55 500€ pour le financement de la deuxième grappe.

Aujourd'hui le développement est assuré par Coopawatt sous forme de prestation.

## B- PRODUCTION

La surveillance est bien rodée, deux bénévoles s'occupent activement du paramétrage et de la surveillance de la production sur Epices. Les premières facturations sont conformes aux prévisionnels.

Pour l'année 2024, la production s'élève à environ 90 000€.le prévisionnel 2025 est de 130 000€ (mise en service des ombrières de Montgolfier le 20 août 2024).

Site de production	Date MES	kWc	Production annuelle en Kwh			CA HT €		
			2022	2023	2024	2022	2023	2024
Bogy Mairie	08/07/2024	9			4 544	0	0	694
Vinzieux Maison ass.	01/02/2023	9		10 479	9 681	0	1606	1 484
Ardoix Dépôt	21/12/2022	9	100	9 678	9 893	15	1478	1 510
Ardoix Ecole	16/11/2022	9	464	11 150	10 025	71	1709	1 537
Charnas Ecole	27/09/2022	9	1 692	12 206	10 782	264	1907	1 6d5
Davézieux Lombardière	06/04/2024	60			23 192	0	0	2 196
Boulieu Boulodrome couvert	14/11/2023	28		29 994	33 002	0	3560	4 599
Boulieu Salle des fêtes	01/02/2023	30		35 333	33 929	0	3848	3 695
Annonay Rochebrune	22/10/2022	36	2 804	41 907	38 586	305	4564	6 058
St_Désirat Ecole	14/06/2023	36		25 046	39 335	0	2743	4 307
Boulieu Cantine	01/04/2023	36		36 354	40 729	0	3981	4 460
Talencieux Dépôt communal	06/03/2022	36	18 799	45 723	43 150	2201	5354	5 053
Davézieux Montgolfier Ouest	20/08/2024	250			63 483	0	0	8 716
Davézieux Dépôt bus	19/07/2023	68		29 376	72 435	0	3651	10 246
Davézieux Montgolfier Est	20/08/2024	250			73 859	0	0	10 058
Annonay Archives	07/07/2023	66		37 176	76 466	0	4621	12 076
Roiffieux Boulodrome	14/11/2023	100		6 688	120 297	0	633	11 392
		<b>1041</b>	<b>23 860</b>	<b>331 109</b>	<b>703 386</b>	<b>2 858</b>	<b>39 655</b>	<b>89 766</b>



## B- L'AUTOCONSOMMATION

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023, A Nos Watts vend de l'électricité aux autoconsommateurs. Dans une première étape de développement du dispositif, ce sont les propriétaires des toitures et espaces mis à disposition qui se voient proposer l'électricité produite, à un prix intéressant, mais surtout avec une stabilité du prix dans la durée.

L'autoconsommation continue de se développer, à ce jour 5 sites produisent et 14 sites autoconsomment.

A l'approche de l'été 2025, un surplus de production est prévu et de nouveaux potentiels autoconsommateurs sont consultés. Il faut composer avec la grande variabilité des prix des fournisseurs classiques, de façon à ce que l'autoconsommation reste un système gagnant-gagnant.

C'est pourquoi, dans le contexte de baisse des tarifs de rachat d'EDF OA pour les derniers contrats, A Nos Watts a pu proposer aux autoconsommateurs une légère baisse des tarifs de revente.

Dans le cadre des futures installations (dont deux anticipées sur la seconde grappe, prochainement mises en service), une demande de dérogation de 20 km a été réalisée, pour un périmètre qui regroupera la grande majorité des communes rurales du territoire. Sur les 29 communes d'Annonay Rhône Agglo, 25 seront couvertes par l'un des deux périmètres, les dernières devraient l'être en 2026 ou 2027, avec une future installation à réaliser à l'extrême sud-ouest du territoire.

## C- LA COMMUNICATION

Au printemps, la préparation de la campagne de mobilisation a bien occupé les bénévoles, elle sera lancée au mois de juin.

Les canaux de communication classiques ou numériques diffuseront l'appel à mobilisation (réseau-tage d'un mail type grand public, réalisation d'une infolettre spécifique, reconduite de plusieurs « micro évènements » : stand biocoop, foire bio de Vernosc, présence au festival Montgolfières début juillet...).

Pour ce faire, l'actualisation de nos outils de communication (création d'une page spécifique « devenir sociétaire » sur le site, avec rédaction du Document d'Information Simplifiée nécessaire pour l'appel à souscription) a été réalisée.

Deux évènements majeurs marqueront cette période :

- L'inauguration de l'installation de la MAGMA, le 3 juin, en même temps que l'Assemblée Générale
- Une réunion grand public, prévue le xx Juin, pour présenter A Nos Watts et ses besoins en matière de bénévolat et financement.

Nous sommes toujours régulièrement sollicités pour témoigner de l'expérience particulière d'A Nos Watts, auprès d'autres collectivités ou collectifs citoyens. Deux interventions ont été notamment réalisées plutôt en direction des lycéens en début d'année, aux Lycées Saint Denis et Agrotech.

Les nouveaux profils de partenaires ont été approchés : présentation d'ANW à la matinale des entreprises en février, visio avec les 4 bailleurs sociaux du territoire, projet de contact avec la chambre d'agriculture, dans le contexte de son changement de gouvernance.

Des actions plus spécifiques en direction des partenaires sont envisagées à l'automne.

# **RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE**

## **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **1<sup>ère</sup> résolution**

Après avoir entendu le rapport de gestion adopté par le comité de direction, les associés réunis en assemblée générale ordinaire approuvent le dit rapport et donnent quitus de sa gestion à Aurance Energies, président et aux membres du Comité de direction.

### **2<sup>ème</sup> résolution**

Après avoir pris connaissance des comptes annuels arrêtés par le comité de direction qui constatent un résultat de -17 984,43 € et un total de bilan de 1 886 963,35 €, les associés réunis en assemblée générale ordinaire approuvent les comptes annuels de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires après avoir constaté un résultat net négatif de 17 984,43 € euros et que le report à nouveau de 2023 s'élevait à -69 848,96 €, décide l'affectation du solde négatif au compte report à nouveau, qui s'élève donc à – 87 833,39 €

### **3<sup>ème</sup> résolution**

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du comité de direction, constatent que seules subsistent des conventions de comptes courants d'associés :

- Convention de Comptes Courants d'Associés, signée le 16 octobre 2020, et ses avenants, pour le financement du développement et de la réalisation de la première grappe (ARA, Energie Partagée, Coopawatt , Aurance Energies, Saint Désirat, Roiffieux), d'un montant de 190 000€
- Conventions de CCA signées en 2024 avec les communes de Brossainc, Villevocance, Bogy et Saint Cyr, et l'Agglo, pour un montant total de 55 500€ pour le financement de la deuxième grappe.

### **4<sup>ème</sup> résolution**

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire, prennent acte du montant du capital social de la société, qui s'élève au 31 décembre 2023 à 27 000€.

### **5<sup>ème</sup> résolution**

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire confèrent par les présentes, tous les pouvoirs nécessaires, au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales qu'il appartiendra.